

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 17 octobre à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :

BERARD Jean, GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean Jacques, DONZE André, GIRARD Elie

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) : ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : FLAGEAT Patrice

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 9

Date de la convocation : le 17/10/2024

Date d'affichage : le 17/10/2024

Objet :

N° 2024-28
Acquisition de la parcelle D1011
sur la commune de Bédarrides

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Secrétaire de séance :

M. Alexandre ROUX

Monsieur le Président expose :

La parcelle cadastrée D 1011 sur la commune de Bédarrides présente une surface de 300 m² classée en landes. La totalité de la parcelle est incluse dans l'emprise de la servitude d'utilité publique visant la gestion du système d'endiguement de classe Be de l'Ouvèze de Violès à Bédarrides.

Sur proposition initiale de la propriétaire, souhaitant céder son bien, il est proposé de procéder à l'acquisition pour un montant de 270€, soit 0.90 € du m².

Les frais administratifs liés à cette acquisition sont estimés à 660 €

Il est proposé au Comité Syndical d'acter l'acquisition de cette parcelle et autoriser M. le Président à signer tout document lié à cette acquisition.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau du 8 octobre 2024,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D 1011 sur la commune de Bédarrides pour un montant de 270€,

DONNE tous pouvoirs à M. le Président pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Alexandre ROUX

Le Président,
Jean-François PERILHOU

